Image not found or type unknown

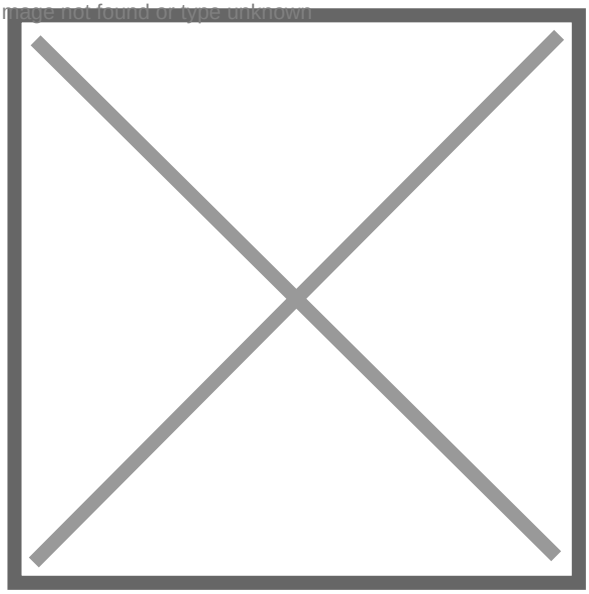

Vente bien en usufruit après succession

Par **sythi41**, le **28/09/2010** à **15:32**

Bonjour,
ma mère est décédée et mon beau père a l'usufruit de leur maison.
Que se passe t il s'il vend cette maison ?
Aurais je droit à quelquechose ?
Ma mère possédait 70% de la maison par apport et ils étaient mariés sous le régime de la communauté légale (réduite aux acquets)
Mon beau père a 3 enfants d'un premier mariage. Pas d'enfants en commun.
Merci de vos réponses

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **17:46**

On ne peut vendre un bien qu'on a en usufruit.
Faites la succession de votre mère, vous êtes nu-propriétaire d'une partie de la maison et il ne peut donc pas la vendre sans votre autorisation.

Pour savoir à qui appartient quoi, référez-vous au partage qui a été fait ou si ce n'est pas encore fait, demandez au notaire s'occupant de la succession

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés